

Une culture politique du quotidien

La correspondance d'Henri, duc d'Anjou, lieutenant-général de Charles IX en direction des villes du royaume de France

Jérémie Ferrer-Bartomeu

Université de Tours – Université de Neuchâtel

Soigneusement conservées dans la réserve de la bibliothèque de l'Institut de France, des milliers de lettres d'Henri III transcrites par Pierre Champion et son équipe de la Société de l'Histoire de France reposent dans quelques dizaines de cartonniers. Les transcriptions des lettres du prince sont la trace d'histoire laissée par Pierre Champion, peu avant sa mort, à la Société de l'Histoire de France¹. Charge à la Société de les publier, sous la férule de Michel François. Des dizaines d'années d'une enquête continuée et achevée par Jacqueline Boucher furent nécessaires, pour recueillir, dans les bibliothèques et les archives françaises et étrangères, les catalogues d'enchères, les collections particulières, les lettres d'Henri III².

Simple billets griffonnés à la hâte pour donner un ordre à un capitaine au camp, longues relations de batailles au roi Charles IX son frère, protestations d'amitiés aux souverains étrangers, demandes de collation d'un bénéfice au pape, la diversité diplomatique des matériaux qui composent ce corpus est grande. On y lit le quotidien d'un prince toujours en mouvement, en guerre permanente malgré les

- 1 Pierre Champion meurt le 29 juin 1942. Ce n'est que le 7 février 1959 que Léonce Céliér, commissaire responsable de l'exécution de l'édition pour la Société de l'Histoire de France, signe la déclaration de publication.
- 2 Jacqueline Boucher fit de l'édition de ces lettres la matière principale de ses recherches pionnières pour la connaissance du règne d'Henri III. Voir notamment Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Champion, 2007 ; « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy : expression personnelle ou politique ? », dans *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, Éd. rue d'Ulm, 2001, p. 197-210.

paix et les trêves. Le dernier Valois dévoile, au fil de la lecture de ces lettres, parfois autographes, les ressorts et principaux leviers de la conduite des affaires politiques en situation de guerre civile. Elles témoignent également de l'intense activité épistolaire du duc d'Anjou quelques années avant son avènement.

Une dizaine de milliers de ces lettres sont parvenues jusqu'à l'historien à ce jour. Les quatorze premières lettres d'Henri d'Anjou, pour les années 1557-1566, sont des mots d'enfant, épaves d'une correspondance touchante mais qui ne donnent que peu d'indications sur le gouvernement du prince³. Les mille autres lettres rassemblées en un index analytique dans le tome I des *Lettres de Henri III*⁴ publié par la Société de l'Histoire de France sont l'expression de l'intelligence politique du prince et de l'élaboration de procédures de plus en plus fines du gouvernement politique et militaire du royaume de France⁵.

Nous avons fait le choix de centrer la démonstration sur un moment particulier de la vie du prince. Découvrons-le dans ses lettres à l'automne 1567, pour le quitter à la fin du siège de La Rochelle, quelques jours avant son départ en Pologne, à l'été 1573. Ces six années à suivre sa main, à suivre la plume des secrétaires de ses commandements ou des secrétaires du roi qui préparent des envois multiples de correspondances royales, donnent à voir les éléments les plus saillants de l'action politique du prince dans un contexte de déchirure religieuse et de guerre civile. L'analyse s'ouvre sur les prémisses de la deuxième guerre de religion : le 1^{er} octobre 1567, alors que Louis de Condé vient de s'emparer de Saint-Denis, des feux sont allumés aux

3 Voir les travaux de Monica Ferrari sur la question de la formation du prince et de l'épistolarité : « L'éducation du prince par les arts du discours au xv^e siècle : l'*oratio* comme outil de formation et jeu de regards à la cour de Francesco Sforza », *Histoire de l'éducation*, 143, 2015, p. 9-36 ; *Costume educativi nelle corti europee (XIV-XVIII secolo)*, éd. par M. Ferrari, Pavia, Pavia University Press, 2010.

4 *Lettres de Henri III, roi de France*, éd. par P. Champion – M. François, Paris, Klincksieck, 1959.

5 On ne peut citer ici l'ensemble des travaux majeurs qui portèrent ces dernières années sur l'épistolaire politique mais retenons ces quelques ouvrages : *Épistolaire politique I. Gouverner par les lettres*, éd. par B. Dumézil – L. Vissière, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2014 ; Alain Hugon, *Au service du roi catholique. Honorables ambassadeurs et divins espions. Représentation diplomatique et services secrets dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004 ; *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XIV^e-XVIII^e siècle)*, éd. par J. Boutier – S. Landi – O. Rouchon, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009 ; Mathieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2014 ; Camille Desenclos, *Les mots du pouvoir. La communication politique de la France dans l'Empire au début de la Guerre de Trente Ans (1617-1624)*, thèse de doctorat inédite de l'École nationale des Chartes, 2014, 2 vol. ; Rayne Allinson, *A Monarchy of Letters. Royal Correspondance and English Diplomacy in the Reign of Elizabeth I*, New York, Palgrave MacMillan, 2012 ; José Antonio Escudero, *Felipe II. El rey en el despacho*, Madrid, Editorial Complutense – Colegio Universitario de Segovia, 2002.

abords du bourg par les huguenots. Ce sont Lagny, Charenton, Porchefontaine, Buzenval, Argenteuil, Saint-Ouen, Aubervilliers, Montereau, Étampes, Dourdan et Dreux qui tombent à la suite de Saint-Denis⁶. Les Parisiens redoutent un assaut fatal. Le 10 novembre 1567, le connétable de France, Anne de Montmorency, engage la bataille contre l'armée des Réformés. Si la bataille est gagnée par les royaux, le connétable de France est grièvement blessé ; il meurt à Paris le 12 novembre 1567. Charles IX confie, le jour même, la charge de lieutenant-général du royaume à son frère Henri, duc d'Anjou, assisté de Jacques de Savoie, duc de Nemours, de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, de Gaspard de Saulx-Tavannes, futur maréchal de France et d'Artus de Cossé, comte de Secondigny, maréchal de France peu après l'élévation du prince à la lieutenance-générale. Six ans plus tard, les lettres des années de formation du prince ont cédé la place à une correspondance foisonnante. À la fin du printemps 1573, on lit les longues relations du siège de La Rochelle où les Réformés se sont réfugiés dans l'espoir d'une aide maritime anglaise. Henri d'Anjou dirige les affaires du camp par billets interposés quand il n'est pas occupé à écrire à sa mère la reine et aux ambassadeurs français qui travaillent à son élection au trône polonais. Pour les six années qui nous occupent, 803 lettres ont été transcrites par Pierre Champion ou bien recueillies dans les cartonnières de la bibliothèque de l'Institut de France pour préparer le premier tome des *Lettres de Henri III*. Nous avons choisi d'orienter ce corpus très vaste, dispersé dans de nombreuses bibliothèques et collections privées, dans le sens d'une étude systématique du discours du duc d'Anjou en relation avec les villes du royaume de France. Ce biais a permis de dégager quelque 420 lettres issues de la correspondance active d'Henri d'Anjou.

Le nombre important de lettres que nous avons choisi d'extraire de la recension faite par la Société de l'Histoire de France semble valider notre hypothèse de mise en relation du discours politique du duc d'Anjou avec les entités politiques urbaines du royaume de France à la fin du xvi^e siècle. Tout d'abord, les villes sont un moyen de localisation dans une correspondance projetée sur l'ensemble du royaume, tout engagement militaire et tout heurt intéressant les prérogatives du lieutenant-général. Ensuite, les villes semblent être des éléments saillants du politique qui sont soumis pendant les guerres civiles de religion à un processus complexe d'autonomisation politique pour entrer dans la sphère d'influence du pouvoir royal⁷. Enfin,

6 *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, éd. par A. Jouanna – J. Boucher – D. Biloghi – G. Le Thiec, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 170.

7 Michel Cassan, « Une émancipation politique tardive : les villes du Limousin et de l'Auvergne sous Charles IX », dans *Espaces et pouvoirs urbains dans le Massif central et l'Aquitaine du Moyen Âge à nos jours*, éd. par M. Cassan – J.-L. Lemaître, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 1994, p. 242 sqq.

les villes sont le lieu de captation des faveurs royales dans le gouvernement des provinces, d'insertion dans des réseaux, lieu du courtage entre une province et un grand, maillon intermédiaire décisif des chaînes de fidélité qui vont au roi et aux bureaux centraux de la monarchie⁸. Ces chaînes de fidélité, même s'il y a des évolutions distinctes en fonction des provinces, du statut juridique des villes, de la force des clientèles locales, sont bien souvent portées à leur intégration maximale dans la sphère du pouvoir royal par le duc d'Anjou comme on peut le lire dans ses lettres de recommandation, d'appui, de soutien, de menace et de sanction⁹.

Formulons une autre hypothèse pour entrer dans ce vaste corpus : les lettres du duc d'Anjou sont l'expression d'une parole politique informée. Cette parole, celle du lieutenant-général du royaume, puis de l'intendant général, participe pleinement du pouvoir royal. La projection du duc d'Anjou sur l'ensemble du territoire va grandissant de 1567 à 1573, sa position dans le triumvirat royal, constitué en outre par le roi Charles IX et la reine mère Catherine de Médicis, est de plus en plus éminente, comme il l'écrit au maréchal de Tavannes le 18 décembre 1569 : « Vous avez

8 Nicolas Le Roux, *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 83-86 ; *Cities and Social Change in Early Modern France*, éd. par Ph. Benedict, Londres, Unwin Hyman, 1989 ; Annette S. Finley-Crosswhite, *Henri IV and the Towns. The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*, Cambridge, University Press, 1999 ; Guy Saupin, « Les corps de ville dans la France moderne. Tendances historiographiques récentes », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 3-4, 2000, p. 123-135 ; *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XIII^e-XVIII^e siècles)*, éd. par N. Bulst – J.-Ph. Genet, Paris, Éditions du CNRS, 1988 ; Laurent Bourquin, *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Belin, 2001.

9 Ces questions sont centrales dans l'historiographie de la fin du Moyen Âge, notamment dans les péninsules italiennes et espagnoles, voir Isabella Lazzarini, « Le pouvoir de l'écriture. Les chancelleries urbaines et la formation des États territoriaux en Italie (XIV^e-XV^e siècles) », *Histoire urbaine*, 35-3, 2012, p. 31-49 et « Scrittura dello spazio e linguaggi del territorio nell'Italia tre-quattrocentesca. Prime riflessioni sulle fonti pubbliche tardo-medievali », *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 113, 2011, p. 137-208 ; Jean-Claude Maire Vigueur, « Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l'Italie médiévale », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 153, 1995, p. 177-185 ; Jean-Frédéric Schaub, « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 4-5, 2001, p. 981-997. L'autre périmètre historiographique qui sous-tend cette analyse est celui de la *Streitkultur*. À la suite des travaux d'Oskar Negt, cette approche met en évidence les effets paradoxaux des conflits guerriers qui sont, au-delà de leurs conséquences meurtrières, et par la recherche de solutions de remplacement, à l'origine de la production de normes et d'avancées significatives dans le domaine de la pensée, des croyances et des institutions. Cf. Henning P. Jürgens et Thomas Weller, *Streitkultur und Öffentlichkeit im Konfessionellen Zeitalter*, Göttingen Vandenhoeck & Ruprecht, 2013 ; Uwe Baumann, Arnold Becker et Astrid Steiner-Weber (éd.), *Streitkultur: Okzidentale Traditionen Des Streitens in Literatur, Geschichte Und Kunst*, Bonn, Bonn University Press, 2008.

sceu comme leurs Magestez m'ont donné leurs affaires au maniement de quoy je m'assure que vous serez bien ayse¹⁰ ». Cette parole politique, parole royale, souffre dans le traitement que nous en assurons, de nombreux biais. Les lettres du prince sont des traces bien souvent lacunaires de décisions politiques dont nous n'avons pas toujours la racine ou la cause, dont les effets ne nous sont bien souvent pas connus. Combien de lettres, de billets, de mémoires ont été perdus, dispersés, pour n'être qu'une simple mention dans un catalogue de vente ? En outre, les lettres dont nous disposons ne sont pas les seuls outils de la décision, de l'information. On y décèle les traces d'oralité du conseil princier, du conseil royal, les hésitations dans la conduite des affaires d'un royaume où les forces centrifuges menacent quotidiennement de submerger le fragile et précaire agencement institutionnel.

Dans cette correspondance, les informations reçues par Henri d'Anjou apparaissent sans que nous en connaissions exactement les canaux. Les bureaux des secrétaires d'État récemment institués dans l'entourage souverain jouent ainsi un rôle de redistribution et de vérification de l'information, ils contribuent également à mobiliser les acteurs, officiels et officieux, pour effectuer concrètement les décisions souveraines et princières. Ces biais sont certes conséquents mais ils ne sauraient invalider une première démonstration sur l'information et l'expertise, dont s'autorise une parole politique pour agir avec d'autant plus d'assurance et de force¹¹. C'est dans cette perspective que nous avons débuté une mise en relation des lettres du duc d'Anjou avec les formulaires royaux, dont l'étude donnée par Hélène Michaud convainc, s'il en était besoin, que ces documents mériteraient une étude beaucoup plus serrée que les quelques réflexions proposées ici¹². Ils sont sans doute

10 BnF, ms. fr. 4632, f. 137-138, original et autographe, *Henri d'Anjou à Gaspard de Saulx-Tavannes*, 18 décembre 1569, Tonnay-Boutonne. Le duc d'Anjou évoque ici la réception du titre insolite d'intendant général du roi en décembre 1569, comme il est rappelé par M. François dans *Lettres de Henri III...*, op. cit., p. 131. Sur la configuration de l'agencement du pouvoir au sein de la famille royale, voir Denis Crouzet, *Le « haut cœur » de Catherine de Médicis. Histoire d'une raison politique au temps du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005.

11 La relecture historique actuelle des concepts de communication, d'information et de renseignement donne des arêtes nettes à la question de l'univers socio-médiatique des administrateurs et des princes qu'ils servent : voir Johann Petitjean, *L'intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (xvt^e-xvii^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 2013 ; Stéphane Péquignot, « La négociation en projet. Une enquête sur des documents de travail diplomatique au xv^e siècle », dans *Histoires pragmatiques*, éd. par Y. Cohen – F. Châteaureynault, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, p. 179-200 ; John-Paul A. Ghobrial, *The Whispers of Cities. Information Flows in Istanbul, London, and Paris in the Age of William Trumbull*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

12 Hélène Michaud, *Les formulaires de Grande Chancellerie, 1500-1580*, Paris, Imprimerie Nationale, 1972.

les éléments d'une matrice d'envoi des lettres écrites à trois mains par le triumvirat royal ; les informations que nous y observons sont pêle-mêle la liste des villes des postes royales de Paris à Dieppe, les baillis et sénéchaux de tel territoire, les adresses différenciées en latin et en français à porter sur des lettres en destination de villes ou de souverains étrangers.

Gouverner par l'écrit politique

Il n'est pas simple de caractériser les documents rangés sous le titre très générique de « lettres » par la Société de l'Histoire de France. Ces « lettres » sont d'abord définies par ce qu'elles ne sont pas. Elles ne sont pas des lettres dites *patentes* – c'est-à-dire ouvertes. Les lettres patentes sont des « actes scellés du grand sceau de la chancellerie de France¹³ », qui en a préparé le texte, les a scellées et envoyées ; la geste ritualisée qui accompagne ce processus confère à l'acte une très grande valeur politique. Au contraire des lettres patentes, les lettres de notre corpus sont dites, pour partie, « closes » – en raison de leur mode de fermeture, un cachet de cire – et, pour une autre partie, « missives ». Parmi ces deux types de lettres, retenons deux catégories : les *lettres closes*, écrites le plus souvent sur parchemin, parfois sur papier, portant la suscription « De par Monseigneur le duc d'Anjou ». Elles ne contiennent pas d'« adresse » précise, commencent par un court exposé des motifs de la décision rendue qui vient immédiatement après ; les *lettres par secrétaire*, signées par le duc d'Anjou, et contresignées par un secrétaire d'État – ce qui arrive très fréquemment quand le duc d'Anjou est auprès de la reine mère et du roi, pour la raison que le secrétaire d'État prépare un envoi de la même missive en trois exemplaires – ou par un secrétaire des commandements du duc d'Anjou.

Des documents d'une autre catégorie composent encore le corpus de cette étude. Ce sont les *billets*. Ils ne portent pas de suscription, y figure la signature du prénom, ou bien des initiales. Le duc d'Anjou signe de son initiale « H » entre deux « S » barrés¹⁴. On voit ainsi qu'il y a proximité entre la correspondance publique, officielle, de Monsieur, frère du roi, et la correspondance privée d'Henri¹⁵. Il y a cependant une certaine spécialisation dans la forme que prennent ces lettres. On

13 Le développement qui suit doit beaucoup aux travaux d'Hélène Michaud, et en particulier au chapitre « Classification et description » de son ouvrage *La Grande Chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, PUF, 1967.

14 Les deux « S » barrés sont le « symbole conventionnel de la "fermesse" ou fidélité que l'on porte à son correspondant », *Lettres de Henri III...*, *op. cit.*, p. 216.

15 Proximité fonctionnelle des deux types, très grande expertise politique qui joue de la complémentarité des catégories diplomatiques.

observe qu'Henri d'Anjou préfère les lettres closes pour correspondre avec des communautés d'habitants et des cours souveraines, quand il adopte la forme de la lettre par secrétaire pour communiquer avec des souverains étrangers ou des capitaines de compagnies. Dans la plus grande part des lettres étudiées, il y a mention du lieu d'émission et de la date¹⁶. Cet aspect semble décisif dans l'étude diplomatique des correspondances. L'indication du millésime apparaît sous le règne d'Henri II. On n'indique antérieurement sur les lettres missives que le lieu, le quantième et le mois. Cette évolution traduit le recours de plus en plus fréquent à la lettre missive pour communiquer avec les gouverneurs d'une ville ou d'une province, les capitaines ou encore les ambassadeurs chargés du paiement de mercenaires. La lettre devient alors l'instrument de la preuve du vouloir éminent du pouvoir royal, un document « de référence, dont la conservation [est] jugée souhaitable », note Hélène Michaud¹⁷. Ajoutons qu'Henri d'Anjou est le premier prince épistolier de la dynastie Valois. En effet, de l'année 1567 à l'année 1574, le duc écrit plus d'un millier de lettres, Michel François note que ce rythme va s'accroissant après l'épisode polonais, à hauteur de cinq à six cents lettres par an¹⁸. Les enjeux de cette source sont multiples. Si nous portons notre attention au simple texte de lettres mises en série et en rapport entre elles, nous pouvons tout d'abord suivre la route du lieutenant général du royaume, confirmer ses haltes, établir dans quel lieu il fait se rafraîchir ses troupes. Cela est décisif pour faire une histoire stratégique des guerres civiles de religion, mais aussi pour étudier quels réseaux sont ceux du duc d'Anjou à cette période, qui sont ses hôtes, quelles sont ses retraites plus ou moins longues avec la famille royale en fonction de telle ou telle période.

Les lettres du duc d'Anjou : une pédagogie politique en contexte

Les lettres du duc d'Anjou sont un *lieu* de l'expression de la politique de la monarchie Valois en contexte de guerre civile. Ces documents sont l'espace privilégié au sein duquel le prince met en mots la puissance dont il est investi par le roi, projette une force virtuelle sur le royaume, rappelle les serments de fidélité, les exigences de la guerre civile, le juste « retour au roi » que les villes doivent faire dans un contexte de morcellement périlleux pour le pouvoir monarchique¹⁹.

¹⁶ Seules 24 des 420 lettres retenues ne sont pas datées, ou pas assez précisément.

¹⁷ H. Michaud, *La Grande Chancellerie...*, *op. cit.*, p. 231.

¹⁸ *Lettres de Henri III...*, *op. cit.*, p. XIV.

¹⁹ Il conviendrait, pour embrasser d'autres thèmes liés au gouvernement par lettre que celui des villes, de porter son attention sur la constitution des collections et des instruments de travail, suivant en cela les conseils pionniers de Robert-Henri Bautier, « La phase cruciale de l'histoire

Nous observons, dans les séries de lettres dépouillées, que si formules et suscriptions reviennent, la mise en rapport de la correspondance d'Anjou donne à voir un acharnement forcené à recréer une unité perdue²⁰. Bien souvent, on rencontre des lettres qui ne sont que prétexte à une correspondance avec un seigneur, une communauté d'habitants²¹, lien d'amour virtuel unissant le prince avec ces entités locales. D'autres lettres sont des retours de sollicitations adressées au prince, qui représente pour ces entités – villes, capitaines, seigneurs – une forme de *centralité* monarchique car il est chef de l'armée royale, détenteur de l'exercice légitime de la force, tandis qu'il est apanagé très largement et tient directement dans sa main de larges portions du territoire du royaume. Dans la lettre du lieutenant général du royaume aux habitants de Dreux²², dont nous donnons copie ci-dessous, trois éléments frappent le lecteur : Anjou répond à une sollicitation des habitants de Dreux effectuée par l'envoi d'un mémoire ; ce mémoire, et la lettre qui suit, sont pris dans un processus de décision politique rationnel, puisqu'elle appelle d'autres lettres – au sire de La Bourdaisière²³ et au capitaine Maneuvre ; enfin, on remarque les talents du duc d'Anjou pour persuader la communauté d'habitants de Dreux de la nécessité de loger quatre compagnies dans les murs de la ville²⁴. C'est un objectif impératif qui guide l'action du lieutenant général, alors même que la deuxième guerre de religion entre dans une phase violente de progression territoriale du camp huguenot qui vient de prendre Tours et Blois avant d'assiéger la ville de Chartres. Il est donc de première importance pour le lieutenant-général d'assurer la sécurité

des archives : la constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique, XVI^e-début XIX^e siècle », *Archivum*, 18, 1968, p. 139-150.

20 BnF, ms. fr. 15544, f. 170, minute, *Lettre d'Anjou aux Habitants de la ville de Joigny*, 2 février 1568, camp de Troyes.

21 À ce titre, les lettres indexées sous le champ « satisfaction » de notre tableau analytique en annexe sont éloquentes. On se reportera à titre d'exemple à la lettre – envoi croisé du roi et de la reine mère – adressée aux échevins de Lyon (Anjou aux Échevins de Lyon, BnF, fichier Charavay, boîte 92, 30 avril 1573) : dans cette lettre, Henri témoigne de sa satisfaction à leur égard due au « bon et loyal devoir dont vous avez jusques icy usé en toutes choses concernant le service dudit seigneur roy mon frere ».

22 BnF, ms. fr. 15545, f. 6, minute, *Henri d'Anjou aux Habitants de Dreux*, 2 mars 1568, Les-Chartreux-lès-Paris.

23 Fils de Jean Babou, baron de La Bourdaisière, Georges Babou, sire de La Bourdaisière est ancré dans un lignage très proche du pouvoir monarchique ; le 11 octobre 1569, son frère Jean et lui-même se partagent en survivance la charge de leur père, un des sept chambellans du roi. Voir Nicolas Le Roux, *La Faveur du Roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (1547-1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 56, note 1.

24 Une compagnie est un poids considérable pour une communauté d'habitants. Elle est composée de 75 à 150 combattants, dont 50 à 100 hommes d'armes.

des places proches de la ligne de front qui se met en place au sud de Paris avant de secourir Chartres.

Messieurs, j'ay vu le memoyre que vous m'avez envoyé et considéré tout ce qui est contenu en chacun article d'icelluy et pour le regard du premier c'est chose à quoy j'ay desja pourveu de mon pouvoir par les lettres que j'ay escriptes tant au cappitaine Maneuvre qu'au sieur de Saint Remy que à vous par lesquelles j'ay assés déclaré que mon intention estoy que ledict cappitaine Maneuvre obeist et que ledict sieur de Saint Remy commandast en ladite ville et audict Maneuvre comme elle est encores à present. Et pour le regard des gentz de pied que vous desires estre logés ez faulx bourgs je veulx et entends que lesdicts gentz de pied entrent dedans ladicte ville et y soient logés. Et que les quatre compagnies tand de cheval que de pied ne sont pas pour demeurer longtemps dans ladicte ville n'y faire sejour d'icelle il n'est point besoing de vous bailler commission pour lever les vivres necessaires pour leur nourriture point que les pauvres habitans de villages du balliage [sic] et ellection de ladicte ville portent assez d'autres fraiz et despences lesquelles ilz n'ont personne qui leur ayde à supporter la charge. J'escriptz presentement au sr de la Bordeziere qu'il vous face delivrer des cocques de pouldres pour employer à la desfence de vostre dicte ville et au service du Roy, monseigneur et frere. Et pour ce qu'il ne reste plus rien à vous respondre du contenu de vostre dict memoyre, je prieray Dieu, Messieurs, vous tenyr en sa sainte garde. Escrip au camp de Chantilly lez Paris le deuxième jour de mars 1568²⁵.

Suivre la main du prince²⁶

Lors de notre étude, nous avons relevé un grand nombre de cas où la question de l'identité des scripteurs revêt une grande importance pour l'analyse. Nous reviendrons avec plus de détails et d'exemples sur le problème de la « main » du duc d'Anjou, c'est-à-dire de celui qui tient la plume pour le duc d'Anjou, intéressant les questions des spécialisations thématiques et géographiques des secrétaires des commandements, des secrétaires du roi pour les correspondances multiples et des secrétaires d'État pour les contre-signatures. Le corpus contient, dans l'état actuel

25 BnF, ms. fr. 15545, f. 6, minute, *Lettre d'Henri d'Anjou aux Habitants de Dreux*, 2 mars 1568, Les-Chartreux-lès-Paris.

26 Notre analyse emprunte beaucoup, presque jusqu'à son titre, à l'ouvrage de Christian Jouhaud, *La Main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991 ; le champ de recherche renouvelé autour du gouvernement par lettres doit être signalé et notamment *La politique par correspondance. Usages politiques de la lettre en Italie XIV^e-XVIII^e siècles*, éd. par J. Boutier – S. Landi – O. Rouchon, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009. Je signale enfin un récent article de synthèse sur les bureaux des secrétaires d'État et la politique par lettres lors des guerres de religion, Jérémie Ferrer-Bartomeu, « L'État à la lettre », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 134, 2017, p. 41-63.

de notre recherche²⁷, onze lettres que Michel François estime être des lettres autographes de la main d'Henri d'Anjou²⁸. Il y a un certain biais que nous devons cependant signaler : la plus grande part de la correspondance isolée pour notre étude concerne l'activité publique, administrative et guerrière du duc d'Anjou. Les destinataires des lettres autographes sont rarement des communautés d'habitants, des capitaines, des ambassadeurs. Les destinataires des lettres autographes sont : le roi Charles IX (6²⁹), le duc de Nevers (2³⁰), la duchesse douairière de Ferrare (1³¹), la reine mère Catherine de Médicis (1³²), le duc de Montpensier (1³³). En outre, huit de ces onze lettres sont écrites au mois de mai 1573 ; c'est une période où nous avons fait le choix de recenser la plus grande part de la correspondance active du duc d'Anjou pour étudier les continuités et les ruptures dans sa correspondance. C'est également un moment crucial pour Henri d'Anjou : le siège de La Rochelle trouve sa résolution tandis que le prince français annonce son élection au trône du royaume de Pologne³⁴. Nous considérons que les lettres autographes du duc d'Anjou ne sont pas le type de document le plus directement intéressant, considérant notre étude. Toutefois, l'étude du post-scriptum autographe que le duc d'Anjou porte au bas d'une lettre par secrétaire est éclairante pour connaître la pratique administrative de l'écrit, de l'authentification de l'écrit, de la validité de l'écrit. Nous observons que le prince porte souvent quelques lignes, apparemment de sa main, reprenant quasiment mot pour mot le document qu'un secrétaire vient de préparer dans l'attente de la signature princière. Dans cette longue série de lettres que le duc d'Anjou envoie à sa grande-tante Renée de France, dame de Montargis, on peut remarquer ce post-scriptum, aussi long que la lettre, qui n'apporte cependant

27 Nous avons retenu une série de lettres qui portent en mention, dans la recension de la Société de l'Histoire de France, « collection particulière ». Il nous est impossible, pour l'instant, de savoir si ces lettres sont des autographes, des minutes, des copies contemporaines voire très contemporaines.

28 Voir *Lettres de Henri III...*, op. cit., p. XXX.

29 BnF, collection Dupuy, 211, f. 48, *Anjou au roi*, 15 août 1572, Paris ; BnF, collection Dupuy, 211, f. 55, *Anjou au roi*, 26 mai 1573 ; BnF, collection Dupuy, 211, f. 50, *Anjou au roi*, mai 1573, camp devant la Rochelle ; BnF, collection Dupuy, 211, f. 52, *Anjou au roi*, mai 1573 ; BnF, collection Dupuy, 211, f. 53, *Anjou au roi*, mai 1573, camp devant la Rochelle ; BnF, collection Dupuy, 211, f. 54, *Anjou au roi*, mai 1573.

30 BnF, ms. fr. 3950, f. 130, *Anjou à Nevers*, 21 mai 1573 ; BnF, ms. fr. 3950, f. 142, *Anjou à Nevers*, 25 mai 1573.

31 BnF, ms. fr. 3291, f. 137, *Anjou à Renée de Ferrare*, novembre 1567.

32 BnF, N.A.F. 23162, f. 18, *Anjou à Catherine de Médicis*, 9 juillet 1569, Le Lonzac.

33 BnF, ms. fr. 3193, f. 135, *Anjou au duc de Montpensier*, mai 1573.

34 Henri d'Anjou est élu roi de Pologne le 11 mai 1573. On ne peut dater précisément la lettre cotée au f. 50 de la collection Dupuy, 211 de la BnF qu'il adresse au roi pour rendre grâce. Sur le siège et ses représentations, voir Nicolas Le Roux, « De Béthulie à Jéricho. La Rochelle d'un siège à l'autre, 1573-1628 », *Les Cahiers de la Paix*, 9, 2003, p. 115-131.

aucun élément réellement nouveau à cette missive en particulier et à celles qui les précèdent :

Madame ma tante, J'espère que les srs de Terrides et de Mons arriveront à Montargis avecq leurs troupes et m'asseure que vous les recevrez et leur ferez bonne chere tant pour l'honneur du service du Roy, monseigneur et frere, que pour l'amour de moy qui vous en supplye bien humblement et d'aussy bon cueur que je me recommande très humblement à vostre bonne grace, priant Dieu, Madame ma tante, vous donner en parfaite santé tres bonne et longue vye. Escript à Nemours le II^e jour de décembre 1567. Madame³⁵, je vous supplie de commander à vos officiers de faire diligence pour les pains car vous sçaves que un camp ne peut pas attendre beaucoup ces choses la, sur quoi je feray fin me recommandant tres humblement à vostre bonne grace priant Dieu vous tenir en sa sainte et digne garde Vostre obeissant neveu. HENRY³⁶.

Nous pouvons retenir de cette lettre – insérée dans une série de six lettres qui ont pour seul but de faire accepter à la duchesse de Ferrare le logement et l'approvisionnement des troupes royales par sa ville de Montargis dans laquelle elle est retirée depuis 1560³⁷ – que la main du duc d'Anjou vient comme sceller un acte de sa propre écriture, l'authentifier, lui donner une portée éminente. La lettre, en date du 2 décembre 1567, est la troisième de cette série en moins de cinq jours. Les autres lettres porteront également – plus discrètement peut-être – une mention autographe³⁸. Un autre aspect est à signaler : les secrétaires du roi, les secrétaires des commandements, les secrétaires particuliers du duc d'Anjou écrivent, signent, contresignent les lettres du duc. Nous avons tenté de croiser cette question avec l'étude de la source que constitue le formulaire du fonds Godefroy de la bibliothèque de l'Institut de France³⁹. Cependant, c'est un sujet difficile de connaître le personnel de la chancellerie du duc d'Anjou, ses rapports avec la chancellerie de France, la matrice d'envois des lettres et les raisons de ces envois croisés⁴⁰. Quelques hypothèses adossées à la matérialité des actes peuvent cependant être formulées, sur

35 Les lignes qui suivent sont écrites de la main du duc d'Anjou.

36 BnF, ms. fr. 3218, f. 46, *Anjou à Renée de Ferrare*, 2 décembre 1567, Nemours.

37 Cette insistance du duc d'Anjou et ce *post-scriptum* autographe masque une réalité assez nette : Renée de France avait demandé à Calvin l'envoi d'un pasteur, le pasteur Morel, à Montargis. Le logement des troupes royales ne revêtait pas seulement un enjeu stratégique pendant la deuxième guerre de religion, il y allait aussi d'une affaire privée, presque une affaire de famille, pour affirmer l'enracinement de Montargis, et partant, de la duchesse de Ferrare, dans le camp royal.

38 Dans la plupart des cas, les mentions autographes des autres lettres à la duchesse de Ferrare sont des signatures.

39 Bibliothèque de l'Institut de France, Fonds Godefroy, n° 536, sans mention ni date.

40 Philippe Hurault de Cheverny est chancelier du duc d'Anjou en 1565. Nicolas Le Roux note que c'est un homme de la reine mère, elle le nomme près de son fils alors qu'il avait déjà rempli

la signature et la main – les mains – au travail d'élaboration des lettres de Monsieur. Nous observons seize lettres contresignées par les secrétaires du roi : trois lettres sont contresignées par Pierre Brûlart⁴¹, deux par Nicolas de Neufville⁴², deux par Simon Fizes⁴³, une par Florimond III Robertet⁴⁴, une par Martin Ruzé⁴⁵, sept par Pierre Sarred⁴⁶. Quant à leur objet, ces seize lettres ne se distinguent pas nettement des autres champs d'étude de la correspondance d'Anjou. Cinq d'entre elles concernent la mise en défense, la protection, le siège d'une ville ; cinq autres lettres sont la marque de la satisfaction du duc d'Anjou, dont trois appellent à une recommandation en faveur d'un fidèle ; une vingtaine d'occurrences dans les lettres concernent la « police des guerres » (approvisionnement de l'armée, logement de l'armée, envois de capitaine, sauvegarde des ressources locales, etc.) ; quatre lettres seulement demandent avis et conseils. Cette répartition ne bouleverse pas les résultats obtenus sur l'ensemble de la série ; on observe cependant une légère surreprésentation de la « police des guerres », notamment avec l'envoi de deux lettres aux commissaires des guerres Gassot et Musset. Cela semble confirmer que la lettre du duc d'Anjou a valeur de commandement, est un document de référence à conserver pour les acteurs locaux de l'exécution des décisions royales et princières. La lettre devient le seing princier de l'action de guerre.

depuis 1562, en qualité de maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, plusieurs missions délicates pour Catherine de Médicis. Voir N. Le Roux, *La Faveur du Roi...*, op. cit., p. 97.

41 BnF, ms. fr. 3388, f. 1, *Anjou à Jacques Viart*, 30 avril 1571, Saint-Léger-en-Yvelines ; BnF, ms. fr. 3291, f. 108, *Anjou au duc de Nevers*, 9 août 1571, Poitiers ; BnF, ms. fr. 3291, f. 106, *Anjou au duc de Nevers*, 9 août 1571, Poitiers.

42 On a conservé la trace d'une lettre publiée dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, t. IV, 1863, p. 400, écrite par Henri d'Anjou aux consuls d'Agen le 17 septembre 1569 de Chinon. Une autre lettre est conservée aux Archives d'État de Venise, à la cote busta 26, n° 73 : *Anjou à la République de Venise*, 12 août 1570, Saint-Germain-en-Laye.

43 Archives Municipales de Tours, AA 10, original, *Anjou aux Maire et échevins de Tours*, 2 janvier 1569, camp de Chinon ; *Mémoire de la société archéologique de l'Orléanais*, t. III, 1855, p. 116 : *Anjou aux Échevins de Chartres*, 6 juillet 1570, Gaillon.

44 BnF, ms. fr. 20649, f. 23, *Anjou aux Consuls et habitants de Limoges*, 18 mai 1569, La Rochefoucauld.

45 *Mémoire de la Société Archéologique de l'Orléanais*, t. III, 1855, p. 79 : *Anjou au sire de Lignières*, 16 février 1568, Melun.

46 BnF, ms. fr. 20649, f. 25 : *Anjou aux Consuls et habitants de Limoges*, 28 juin 1569, Bonneval ; BnF, ms. fr. 20649, f. 27, *Anjou aux Officiers royaux, consuls et habitants de Limoges*, 17 juillet 1569, Ambazac ; BnF, ms. fr. 20649, f. 26, *Anjou aux Consuls de Limoges*, 20 juillet 1569, La Souterraine ; Archives du Château d'Étrechy, sans cote, *Anjou au Commissaire des guerres Jacques Gassot, maire de Bourges*, 13 août 1569, Amboise ; BnF, ms. fr. 3249, f. 36, *Anjou au Commissaire des guerres Musset*, 24 septembre 1571, Blois ; Archives du Vatican, *Lettere di Principi*, vol. 33/1, n° 8 : *Anjou à Grégoire XIII, pape*, 26 septembre 1572, Paris ; Archives du Vatican, *Lettere di Principi*, vol. 33/1, n° 3 : *Anjou à Grégoire XIII, pape*, 12 août 1572, Paris.

Le silence des correspondances

Une pluralité de biais marque l'étude des lettres du duc d'Anjou. Le premier de ces biais est le silence intrinsèque des correspondances politique en période de guerre civile. Soit cela procède d'un facteur externe : la lettre n'est pas conservée, est dispersée, malgré les efforts des dépôts publics pour acquérir ces documents. Soit cela procède d'un facteur interne : la lettre peut également être un média inopportun dans une situation délicate pour l'acteur politique majeur qu'est le duc d'Anjou. Ce silence des correspondances, quant à sa cause interne, vient conforter notre hypothèse d'une preuve par l'écrit, d'un acte qui est un acte de commandement éminent, impératif, fût-il sous seing « privé » émanant toutefois de l'héritier de la Couronne de France⁴⁷. C'est ainsi que plusieurs moments n'apparaissent pas, ou trop peu, dans la correspondance d'Henri d'Anjou en proportion de leur importance dans le déroulé des guerres de religion. C'est le cas, flagrant, de la nuit de la Saint-Barthélemy. L'évènement tout entier est nimbé de silence. Le duc d'Anjou écrit sa première lettre parisienne de juillet le 20 de ce mois. Il demeure depuis le 16 juin à Boulogne⁴⁸ où il assure l'envoi des correspondances royales, préparées alors par Villeroy⁴⁹, en l'absence de Charles IX et de Catherine de Médicis comme l'atteste la lettre du 15 août à Charles IX⁵⁰. La dernière lettre du duc d'Anjou avant la nuit du 24 août 1572 est adressée le 22 août au futur maréchal de Matignon, après l'attentat perpétré contre Gaspard de Coligny, pour le prier de « faire entendre en l'estendue de [sa] charge⁵¹ le desplaisir que l'on en a icy et comme l'on en veult faire faire la justice⁵² ». Du 22 août 1572 au lointain 5 septembre 1572 – date d'une lettre au sire de Montsoreau pour l'affichage de l'édit de pacification à Angers⁵³ – il n'y a pas de lettre, ou du moins pas de lettre propre du duc d'Anjou, celui-ci se chargeant de transmettre aux gouverneurs les ordres et circulaires du roi, envoyés de Paris le jour même du massacre⁵⁴.

47 H. Michaud, *La Grande Chancellerie...*, op. cit., p. 231.

48 BnF, ms. fr. 3318, f. 59, *Lettre d'Anjou au sire de Vulcob*, 16 juin 1572, Boulogne-sur-Seine ; contre-signée par Brûlart.

49 BnF, ms. fr. 16104, f. 118v, minute de Villeroy, *Lettre d'Anjou au sire de Saint-Gouard*, 17 juillet 1572.

50 BnF, collection Dupuy, 211, f. 48, *Lettre d'Anjou à Charles IX*, vers le 15 août 1572, Paris.

51 Jacques de Goyon, comte de Matignon, devint lieutenant général du roi au gouvernement de Normandie en 1561.

52 Archives du Palais de Monaco, J 59, f. 73, *Lettre d'Anjou au Maréchal de Matignon*, 22 août 1572, Paris.

53 René Belleval, *Les fils de Henri II. La cour, la ville et la société de leur temps. François II*, Paris, Émile Lechevalier, 1898, p. 311.

54 Voir BnF, ms. fr. 3193, f. 73, original, *Henri d'Anjou au Maréchal de Matignon*, 24 août 1568, Paris. Voir également BnF, ms. fr. 3254, f. 28, *Henri d'Anjou aux Gouverneurs des provinces*, 28 août 1568.

Ajoutons que la lettre est un objet qui atteste de la qualité et de la mission du porteur autant qu'il délivre une information. Ces documents deviennent alors retors à l'étude. Les codes, les noms raturés, les informations transmises à un « présent porteur » de la lettre sont autant d'obstacles sur lesquels nous butons. Il y a cependant plusieurs niveaux dans ce silence. Tout d'abord, pour une raison administrative, le duc d'Anjou peut confier au porteur de la lettre l'exécution de la décision rendue dans cette lettre. C'est le cas dans cette lettre d'Henri d'Anjou au sire de Sarlabos :

Monsieur de Sarlaboz, le Roy mon seigneur et frère envoie en sa ville du Havre de Grâce le commissaire présent porteur pour venir et visiter les artilleurs, pouldres, bouletz, corselletz, morions et aultres munitions de guerre qui sont en ladict ville, lesquelles il veut que vous les faciez voir, et d'icelles faire ce que par luy et par les lettres que le Sieur de La Bourdaizière, commandant de l'artillerye vous escript que le Roy monseigneur et frère luy a ordonné de faire. Et pour ce que je m'asseure que s'en fauldray d'y satisfaire totalement à son vouloir et intention, que vous entendiez plus au long de bouche par ledict commissaire sur lequel me remettant. Je ne vous feray la présente plus longue, priant Dieu, Monsieur de Sarlaboz vous donner sa Sainte Garde. Du Chasteau de Boullogne le seiziesme juillet 1568⁵⁵.

Dans cette lettre, dont la technicité militaire du vocabulaire suppose sans doute que le commissaire chargé d'inspecter l'artillerie du Havre de Grâce a participé à la préparation de ce document dans le bureau du secrétariat d'État de la Guerre, nous observons qu'Henri d'Anjou tente de rationaliser une décision royale et confirme deux éléments : l'envoi d'un commissaire par le roi et l'exécution des décisions du commandant de l'artillerie, M. de La Bourdaisière. L'inspection commandée est adossée à l'expertise du commissaire. Deux autres exemples peuvent être mobilisés. En premier lieu, la lettre qui n'est qu'un sceau sur le porteur, venant investir ce dernier d'une délégation d'autorité éminente de la part du lieutenant-général. En second lieu, la lettre – bien souvent autographe – qui fait référence à un événement inconnu, en préparation, reflet du travail de guerre du duc d'Anjou, préparation d'un coup ou d'une surprise. Nous présentons ci-après un exemple de ce qu'on qualifie de *lettre-sceau* :

Monseigneur, Ce porteur que byen conneissez et qui, je dirai en passant, an aiant de tres bonnes marques, vous a fort byen servy, vous contera toutes nouvelles qu'il me guardera vous fayre plus longue lettre. La presante, elle, sera de vyeille escrytture mais son indisposityon n'a permis qu'il peust aller plus viste, estant telle qu'yl saura pour ce fayre gueryr car c'est une tres

⁵⁵ BnF, ms. fr. 15547, f. 57, minute, *Henri d'Anjou au Sire de Sarlabos*, 16 juillet 1568, Château de Boulogne.

grande blessure aiant l'os rompu qu'il me faut monseigneur finir me remettant sur luy a vous discouryr de tout byen particulièrement. Pryant nostre Seigneur qu'il vous conserve en tres bonne santé. Vostre tres humble et tres obeissant frere et subget, Henry⁵⁶.

Le contexte de cette lettre s'avère éclairant. Elle est envoyée à la fin de mai 1573, le porteur est blessé⁵⁷ ; il est probable que ce soit une relation de bataille, des négociations en cours avec les assiégés de La Rochelle dont il soit question entre le gentilhomme blessé et Charles IX. Cette lettre est donc un sceau sur le porteur, en même temps qu'une recommandation, marque éminente de la faveur que le duc d'Anjou accorde à ce bon soldat du roi, celui de porter sa parole, parole vivante et non encore écrite⁵⁸. Le porteur devient, par ses blessures et l'autorité reçue en délégation du duc, la relation vivante du siège de La Rochelle. Il y a donc un phénomène d'inversion de la lettre et du courrier, inversion dont le sens moderne de « courrier » témoigne. Nous observons également que les lettres sont un canal d'information lacunaire, et ce pour trois raisons principales. Tout d'abord, une grande partie des lettres qui composent la correspondance active du duc d'Anjou sont des réponses à des sollicitations par mémoires ou par lettres. Partant, il est complexe de ne s'en tenir qu'aux lettres pour fonder l'étude sans les réinscrire dans les chaînes d'écriture complètes qui les contiennent et les justifient. Ces documents sont certes à considérer avec la plus grande minutie, mais ce n'est que la mise en série ou en rapport qui peut faire apparaître bien des chaînes de décisions et de commandements venues du pouvoir royal parisien, d'un conseiller de la maison ducale, d'un secrétaire du roi. Dans cet exemple ci-dessous, nous voyons dans quels rets de lettres cette missive est projetée. La carence de notre documentation est conséquente et la mise en rapport des lettres citées serait fructueuse pour éclairer les informations données par Anjou à son frère le roi.

Monseigneur, J'ay presentement receu une lettre de Monsieur le Mareschal de Vieilleville du 1^x^e de ce mois, de laquelle je vous en envoie les doubles ensembles des celles que le comte Ringraf luy a escript et pareillement de celle du Marquis de Baden qui s'est retiré des troupes du duc Jehan Casimir pour venir à vostre service aiant seulement avec cens chevaux de sa maison, et voiant la bonne volonté qu'il a de vous servir et la facon de laquelle il y a procedé, il me semble que vous le deves retenir et l'employes, luy faisant une

⁵⁶ BnF, collection Dupuy, 211, f. 54, original et autographe, Henri d'Anjou à Charles IX, mai 1573.

⁵⁷ Nous remarquons également que cette lettre n'est pas datée, son usage ne s'inscrit pas dans le temps court de la relation du siège, mais dans le temps que le porteur met à gagner Paris.

⁵⁸ Stéphane Péquignot, *Au nom du Roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009, p. 32-34.

fort honneste et gratuite despeche pour le contentement que vous avez de ce que sy volontairement il s'est venu randre à vous⁵⁹ [...].

Ensuite, pour cerner ces lettres, il serait essentiel de déterminer le plus finement possible la nature des charges, des commandements, des relations qui unissent le duc d'Anjou avec ses destinataires. On esquissera dans un autre mouvement de l'étude quelques pistes de réflexion, mais une prosopographie systématique des destinataires serait une clé d'explication utile à la compréhension de ce qui se joue dans ces lettres, pour parvenir à déterminer quel pouvoir gagne sur quel autre pouvoir, quels réseaux et quelles alliances se substituent les uns aux autres. Nous observons dans la lettre dont nous donnons transcription ci-après combien il serait utile de croiser l'évolution de la position du duc d'Anjou avec l'évolution de ses réseaux et leurs intrications dans la sphère du roi.

Monseigneur, Vous avez le pere de vostre controlleur general quy est Mandronville qui est homme pour vous pouvoyr byen servir an office de maistre d'hostel ad honores je vous an suplye tres humblemant cella ne vous coustera gueres, faites le pour le service que son filz vous faict icy, qui est tres byen, et aussy pour l'amour de moy. Le Guas vous en parlera de ma part plus particulierement. Pryant Nostre Seigneur vous conserver en tres bonne santé, heureuse et longue vye. De vostre camp devant La Rochelle. Vostre tres humble et tres obeissant frere et subget, Henry⁶⁰.

Enfin, ces lettres sont enserrées dans des correspondances, dans des paquets de lettres qui sont projetés toutes ensemble aux destinataires multiples ou uniques des lettres missives et des lettres closes de Catherine de Médicis, de Charles IX, d'Henri d'Anjou, d'un mandement royal, d'une copie d'édit de pacification. Réunir à nouveau les lettres qui étaient projetées en même temps s'avère assez complexe, voire impossible. Tout au plus peut-on opérer des renvois grâce aux dates, aux itinéraires des postes royales, aux mentions présentes dans les lettres, ce qui arrive certes fréquemment mais qui ne peut permettre une étude systématique.

Chaînes et activités d'écriture dans les correspondances

En dernier ressort, les lettres que nous recensons, après lecture, apparaissent comme des précipités de décisions politiques dont nous éprouvons quelques difficultés à reconstruire la généalogie et les fondements. La monarchie au travail se cache et ne

⁵⁹ BnF, ms. fr. 15544, f. 56, minute, *Henri d'Anjou à Charles IX*, 13 janvier 1568, Camp de Troyes.

⁶⁰ BnF, collection Dupuy, 211, f. 53, original et autographe, *Henri d'Anjou à Charles IX*, mai 1573, Camp devant La Rochelle.

se dévoile pas facilement à son destinataire, exécutant un ordre dans une stratégie globale du pouvoir monarchique. Nous repérons trois niveaux dans l'hermétisme des stratégies d'écritures. Tout d'abord, et c'est sans doute le moins opaque, nous identifions la strate que constitue la correspondance du pôle royal constitué par Catherine de Médicis, Charles IX et Henri d'Anjou. Ces correspondances croisées sont un élément essentiel de ce que nous nommons les correctifs de l'action politique. Nous pouvons appréhender ce que sont ces correctifs par ces deux extraits de lettres d'Henri d'Anjou à la reine mère et au roi Charles IX :

Madame, Depuis la presente j'ay receu deux lettres de mon cousin, monsieur de Nevers, avec la coppie d'une lettre de ceulx d'Ostun qui luy a esté envoyée, par ou vous verres comment Mouvans et les troupes qu'il admene pour nos ennemis prennent le chemin d'Orléans. Il a esté aussy advisé en ceste compaignye que sy l'occasion s'y presente il sera bien d'essayer de reprendre Auxerre et pour cest effect ne pouvant faire venir des canons qui sont à Challons sans y envoyer grand force ou aulcunement, ils seroyent en danger d'estre prins en chemin de noz ennemys, nous avons resolu de vous en escrire à ce qu'il plaist au Roy et à vous nous envoyer de Paris quatre canons par eaux jusques à Sens avec deux mille bouletz et les munitions pouldre qu'il fault et faire mectre quelques compaignyes de gens de pied armes dedans les bateaulx qui les porteront pour leur servir d'escorte et faire escrire incontinant à Melleun, Corbelz et aultres villes par ou ilz passeront, de tenir des chevaux tous prestz pour les faire plustost monter par la ryviere. Et estant arrivez audict Sens ou ilz seront seurement, sy nous verrons que nostre entreprize puisse estre executée nous les enverrons querir et les ferons mener et conduire jusques audict Auxerre par les chevaulx de l'artillerie que nous avons icy. S'il y en a à Paris qui soyent toutz prestz ce sera bien faict de les nous envoyer par mesmes moien sinon nous nous aiderons de ceulx que nous avons⁶¹ [...].

Monseigneur, [...] il n'est poinct de besoing aussy d'envoyer les six canons dont je vous avois escript pour ce qu'il ne nous fault poinct arrester à Auxerre commençant nosdits ennemys à marcher comme ilz font⁶² [...].

Le second niveau est constitué par les lettres issues de la correspondance privée du duc d'Anjou, qui retrace pour les très proches seigneurs qui composent son entourage la généalogie des décisions politiques et donne, au vrai, son sentiment sur les avatars de l'action royale. C'est le cas notamment dans cette lettre adressée au maréchal de Tavannes au cours de la troisième guerre :

Nous donnons congé à une bonne partye de la gendarmerie affin qu'il soient frais et rafraichis pour le printemps ou quant il playra au Roy les man-

61 BnF, ms. fr. 15544, f. 54, minute, *Henri d'Anjou à Catherine de Médicis*, 14 janvier 1568.

62 BnF, ms. fr. 15544, f. 114, minute, *Henri d'Anjou à Charles IX*, 23 janvier 1569, Camp de Troyes.

der si, de fortune, la paix ne se faisoit, et qu'il nous fallut aller battre ; aussi ammenons-nous des regimens de gans de pied quelquns pour les reffayre et les petits Souisses et tout le reste demeure an l'armee. Nous avons reduict les gans de pied a sis regimans et dis anseignes soubz chequn et quelques unnes an guarnison et le demeurant a Cassant. Je vous ay tousjours ouy dyre quant l'on se met sur la deffancive et que l'armee n'est si fortte qu'elle puisse faire a l'autre, qu'il vaut mieulx laisser fayre cella a un autre. Je l'ay faict pour l'amour de cella car je vous assure que sil j'eusse veu la moyndre aparance du monde de pouvoyr venir aus couteaus, je ne m'an feusse venu et sil le printamps il faut que l'an sort ancores a la guerre je ne faudray pas d'i estre⁶³.

Le troisième niveau est constitué par les lettres aux agents de l'exécution des ordres royaux. Le duc d'Anjou ne dévoile guère ses intentions, et les décisions, parfois contradictoires, s'égrenent au fil des correspondances. La lettre citée plus haut adressée aux habitants de Dreux paraît en être un bon exemple. En effet, la conduite globale des opérations de guerre demande de protéger le sud-ouest de l'Île-de-France et de conserver des compagnies nourries et logées dans une place, la ville royale de Dreux, qui ne saurait s'ajouter aux nombreuses cités déjà tombées à la fin de la deuxième guerre, telles que Tours ou Blois par exemple⁶⁴.

Les exaspérations de la parole politique

Nous relevons une caractéristique féconde pour notre étude révélée par la mise en série des lettres missives. La correspondance du duc d'Anjou cache mal, que ce soit sous la plume d'un secrétaire ou sous la propre main du prince, les exaspérations et l'angoisse d'une parole politique qui lutte pour être suivie d'effets. Ces lettres sont le véhicule d'une mise en mots – véritable mise en scène – d'une situation de guerre civile permanente. La puissance du prince réside dans sa capacité à mettre en scène les événements dont il est alors acteur éminent, occupant par cette place centrale dans le dispositif politique et militaire de la monarchie. Les envois répétés de lettres à un même destinataire, un corps de ville par exemple, révèlent la résistance d'entités politiques en constitution à la mise en ordre du roi. Ce qui se joue dans ces lettres c'est l'inscription, au sein d'un même cycle de persuasion, des entités politiques saillantes et stratégiques que sont les villes ; le prince éprouve, à chacune de ses décisions militaires et administratives, sa propre puissance, la validité de sa parole, les moyens de la projection de son autorité sur un territoire morcelé. Cette

63 BnF, ms. fr. 4632, f. 133, original, *Henri d'Anjou à Gaspard de Saulx-Tavannes*, 18 décembre 1569, Tonnay-Boutonne.

64 BnF, ms. fr. 15545, f. 6, minute, *Henri d'Anjou aux Habitants de Dreux*, 2 mars 1568, Les Chartreux-lès-Paris.

parole constitutive de la puissance du prince s'autorise peu à peu au cours de la période que nous étudions.

Nous souhaitons livrer ici, à titre d'exemple, des extraits des lettres missives envoyées à la ville de Limoges à des dates fort rapprochées. Nous avons isolé de notre corpus la correspondance active du duc d'Anjou adressée à la ville de Limoges pour la période 1567-1573. Parmi les douze lettres aux consuls, aux officiers du roi, aux habitants de Limoges, retenons cinq lettres pour montrer la récurrence de ces envois. Sont tout d'abord à noter les évolutions dans l'adresse aux destinataires. Les lettres ne sont pas indifféremment adressées aux consuls, aux officiers, aux habitants. La lettre n° 146 du corpus est adressée à « Messieurs les justiciers, officiers du roy mon seigneur et frère, manans et habitans de la ville de Limoges » ; les lettres n° 147, n° 150 et n° 156 sont adressées à « Messieurs les consuls de la ville de Limoges » ; la lettre n° 158 est adressée à « Messieurs les consuls, manans et habitans de la ville de Limoges »⁶⁵. Dans cette série, les lettres n° 146 et n° 158 sont contresignées par Pierre Sarred, secrétaire du roi : elles s'adressent très explicitement à l'ensemble de la ville, aussi bien aux consuls, juges et officiers qu'aux « manans et habitans ». Nous formulons l'hypothèse que ces lettres ont une valeur de commandement impératif, la parole d'autorité du duc d'Anjou s'intégrant ainsi au *logos* royal par le contre-seing d'un secrétaire du roi, hypothèse qu'il est possible d'enrichir en analysant les caractéristiques de deux des cinq lettres de la série et en relevant les spécificités de la lettre contresignée.

Messieurs, je trouve bien estrange que vous ayant cy-devant escript que vous eussiez à regarder d'accomoder les compaignyes que le sieur d'Escars vostre gouverneur avoyt fait lever pour la garde de vostre ville, vous n'y aiez satisfait. Au moyen de quoy les capitaines des dictes compaignyes ont envoyé devers moy pour me supplyer de les lissencier ou faire venir icy ne leur ayant voullu accorder ny l'ung ny l'autre, d'autant qu'il est de besoing qu'elles y demeurent pour la garde de vostre ville et tenir le pays en seureté, ayant des voisins qui ne demanderoient pas mieulx que de vous trouver despourveuz, et vous faire une surprise. A ceste cause, vous ne fauldrez, suyvant ce que je vous ay ja mandé de faire en sorte que lesdictes compaignyes soient satisfaites de paiement et de vivres, aultrement je mande au Sieur de Vertillac de les faire entrer dans la ville pour y vivre à discretion, en attendant que vous aiez prins aultre résolution sur ledict paiement, et toutefois sachant que vous avez esté grandement pillés, j'ay escript au Roy, monseigneur et frère de vous envoyer une commission pour faire contribuer a partyr dudict paiement ceulx du pays de la Marche, ce que je m'asseure qu'il fera. Mais en attendant ladicte commission, vous accommoderez ceulx des dictes compaignyes, aiant donné charge audict sieur conte d'Escars de vous faire entendre

65 Voir tableau 1.

au surplus de ce que vous aurez à faire. Et sur ce je pryé Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript au camp du Petit Puy Dardayne le vingtième jour de décembre 1568. Henry [plus bas] Sarred⁶⁶.

Messieurs, j'ay ce jourd'huy reçu par Gabriel Albasse, l'un de voz consuls, les actes de la présentation des commissions que je vous ay envoyées dernièrement pour la levée des pionniers que je vous ay ordonné lever au pays de Limoges. Et pour ce que auparavant il m'avaoit esté présenté une requeste de vostre part tendant affin de vous descharger des compagnies qui avoient esté envoyées pour entrer dedans la ville de Limoges, lesquelles le sieur de Vertillac me mande estre nécessaire y tenir d'autant qu'il a advertissement que noz ennemys font secrètement amas de genz et chevaux d'alentours pour la surprendre. J'escriptz présentement au Sieur d'Escars mon intention à ce qu'il aura à faire tout pour vostre soullagement que pour la seureté de ladicte ville, en quoy m'assurant qu'il scaura donner bon ordre. Je feray fin à la présente pryant Dieu, messieurs, vous tenir en sa sainte et digne garde. Escript au camp de Chynon le trentième jour de décembre 1568. Henry⁶⁷.

Un écart de ton remarquable sépare la première lettre, qui justifie l'entrée des compagnies dans la ville de Limoges, de la seconde, qui associe les consuls à l'effort de guerre de manière beaucoup plus active. L'argument de la conservation de la ville de Limoges contre les menées des huguenots est beaucoup plus théâtralisé dans la seconde lettre et le duc d'Anjou convoque le thème du secret, des opérations cachées des protestants qui peuvent faire une surprise ou un coup. La spécificité de la lettre contresignée est au demeurant la promesse de commission du roi dont le corps de ville pourra se prévaloir afin de lever des deniers et se rembourser sur son arrière-pays des frais engagés par le département des soldats dans la ville.

ID	Cote	Secrétaire	Destinataire	Date	Lieu d'émission
146	BnF, ms. fr. 20649, f. 13		Officiers royaux et habitants de Limoges	20 décembre 1568	Le Petit-Puits Dardannes
147	BnF, ms. fr. 20649, f. 14		Consuls de Limoges	30 décembre 1568	Chinon
150	BnF, ms. fr. 20649, f. 15		Consuls de Limoges	10 janvier 1569	Chinon
156	BnF, ms. fr. 20649, f. 16		Consuls de Limoges	24 janvier 1569	Chinon (camp de)

⁶⁶ BnF, ms. fr. 20649, f. 13, original, *Henri d'Anjou aux Officiers royaux et habitants de Limoges*, 20 décembre 1568, Le Petit-Puits Dardannes.

⁶⁷ BnF, ms. fr. 20649, f. 14, *Henri d'Anjou aux Consuls de Limoges*, 30 décembre 1568, Chinon.

158	BnF, ms. fr. 20649, f. 17		Consuls et habitants de Limoges	30 janvier 1569	La Roche-Posay
168	BnF, ms. fr. 20649, f. 18		Officiers de justice et consuls de Limoges	4 avril 1569	Villebois
175	BnF, ms. fr. 20649, f. 19		Consuls et habitants de Limoges	11 mai 1569	Montbron
179	BnF, ms. fr. 20649, f. 23	Robertet	Consuls et habitants de Limoges	18 mai 1569	La Rochefoucauld
186	BnF, ms. fr. 20649, f. 24		Consuls et habitants de Limoges	18 juin 1569	Noyeras
190	BnF, ms. fr. 20649, f. 25	Sarred	Consuls et habitants de Limoges	28 juin 1569	Bonneval
199	BnF, ms. fr. 20649, f. 27	Sarred	Officiers royaux, consuls et habitants de Limoges	17 juillet 1569	Ambazac
200	BnF, ms. fr. 20649, f. 26	Sarred	Consuls de Limoges	20 juillet 1569	La Souterraine

Tableau 1 Tableau récapitulatif de la correspondance active du duc d'Anjou à la ville de Limoges

En étudiant les données du champ « destinataire », nous pouvons également mobiliser de nombreux exemples de série de lettres envoyées pour un même objet à des destinataires multiples. Ce sont ces séries qui révèlent, au fond, le travail quotidien de la monarchie valoisienne sous la main des secrétaires du lieutenant général du royaume. Les moments d'émission de ces mises en série ne sont pas anodins, la généalogie de la préparation de ces lettres circulaires, adossées aux lettres patentes du roi, et quelquefois aux lettres contresignées de la reine mère, sont l'expression de la normalisation monarchique, normalisation de paix, qui intervient dans les « soudures des guerres », après un traité, une victoire, la prise d'une ville au terme d'un long siège⁶⁸. L'acharnement du duc d'Anjou à poursuivre ses ennemis après Jarnac se donne un droit de suite dans le harcèlement des missives qu'il envoie pour faire appliquer l'édit de pacification, arguant qu'il ne souhaite que le repos des sujets du roi, son frère. Il y a une réelle spécialisation, dans la correspondance publique et privée, de l'envoi de ces circulaires. Nous repérons quelques écarts, ou plutôt, quelques doutes du prince dans sa corres-

⁶⁸ À ce titre, voir les lettres écrites du début de mai 1568 au début d'août 1568. C'est la période, de la deuxième à la troisième guerre de religion, au cours de laquelle Henri d'Anjou émet vingt-cinq lettres en direction de communautés d'habitants pour assurer le logement et l'approvisionnement des troupes.

pondance privée quant à l'application des édits de pacification ou à la conclusion d'un accord favorable entre catholiques et protestants⁶⁹.

La pédagogie épistolaire du Bon Gouvernement

Les lettres du duc d'Anjou mettent en mots les exaspérations de l'action politique et, partant, suggèrent ce que doit être le bon gouvernement du prince. Les accès d'une juste colère sourdent dans les missives du duc d'Anjou. Cependant, il y a une très nette spécialisation de la colère d'Anjou en fonction de l'importance stratégique des villes destinataires des lettres. Anjou met en scène sa propre puissance, prince en majesté qui gouverne par la plume et par le glaive. La mise en série de la correspondance révèle qu'il y a 71 lettres qui tendent explicitement à réduire à l'obéissance une ville ou un pays. Parmi ces lettres, dix-sept sont adressées à un corps de ville. Nous donnons ci-après une transcription des trois lettres adressées aux « Manans et Habitans de Jugny ». Dans ces lettres, nous observons tout d'abord que le harcèlement épistolaire, repéré à trois dates différentes, poursuit un même objectif : assurer le logement et l'approvisionnement des troupes au sein de cette ville. Dans un contexte plus général, les villes, plus que réticentes à accueillir dans leurs murs la soldatesque, sont en lutte permanente avec le pouvoir royal pour éviter d'assurer cet entretien et nous relevons – dans la correspondance d'Anjou – de très nombreuses demandes de villes qui supplient le lieutenant général du royaume de pouvoir se défendre par leurs propres moyens. Ces demandes émanent parfois de très petits bourgs qui n'ont dans la guerre d'importance que par le verrou qu'ils représentent pour tel ou tel passage, pont, ou voie stratégique dans la conduite des opérations de guerre. Certaines villes acquièrent un comportement stratège à mesure que les guerres se poursuivent, il y a une habitude de la plainte et une habitude du refus de part et d'autre du commandement.

Entre ces deux pôles, les correctifs et les stratégies se déploient⁷⁰. Treize lettres sur 71 intéressent les aspects de réduction à l'obéissance qui concernent directement l'approvisionnement et le logement de troupes. Vingt des 71 lettres traitent directement de l'envoi de troupes ou d'un capitaine dans une ville. C'est ainsi près de la moitié des lettres qui vise à réduire à l'obéissance un territoire qui traite de la résistance à l'accueil et l'entretien de la soldatesque. L'autre tendance lourde à

69 BnF, ms. fr. 4632, f. 137-138, original et autographe, *Henri d'Anjou à Gaspard de Saulx-Tavannes*, 18 décembre 1569, Tonnay-Boutonne.

70 BnF, ms. fr. 15546, f. 210, minute, *Henri d'Anjou aux Habitants de Beaugency*, 14 juin 1568, Paris. Les Balgentiens font une requête auprès du lieutenant général pour ne pas avoir à nourrir les compagnies logées dans leur enceinte. Ils en obtiennent une commission du roi pour lever des deniers sur toute la circonscription fiscale de Beaugency.

mettre en rapport avec le champ « réduction à l'obéissance » est la conduite des opérations de siège ; vingt-trois lettres en traitent. Contraindre les villes à assurer la poursuite matérielle des opérations de guerre est donc une des tâches principales du lieutenant général du royaume. C'est donc dans le lieu politique même des compétences que le pouvoir royal lui confie – la conduite de l'armée des royaux – qu'Henri d'Anjou affirme sa puissance et *arrime* virtuellement dans ses lettres les entités que sont les villes à la geste royale dans son expression guerrière éminente. Henri d'Anjou use ainsi de sa charge de chef de l'armée royale pour constituer ses lettres en instrument du gouvernement militaire et stratégique du royaume, exprimant ainsi une parole qui fonde en autorité sa domination, s'assurant ainsi les moyens d'une parole performative⁷¹.

La première lettre, en date du 11 février 1568, exprime très clairement le « retour au roi » attendu de la ville de Joigny. Le premier aspect mis en cause par Henri d'Anjou est le désengagement de la ville d'une stratégie militaire globale au service des opérations de guerre de la monarchie. Ce refus et cette désobéissance font sortir Joigny du camp des royaux dans la conduite de la guerre, et c'est une manière d'anathème qui est prononcé à l'égard de la cité réfractaire. Enfin, la ville est érigée en contre-modèle de la *bonne ville* royale⁷², contre-modèle venant à ce titre à l'encontre des prérogatives d'Henri d'Anjou qui met fin à la lettre par une affirmation de sa propre autorité, représentant actif d'un pouvoir royal ayant retranché un instant – l'instant de la lettre – cette ville du royaume. Un dernier élément d'analyse peut être apporté ici, nous relevons la nature exemplaire de la menace de sanction qui est adressée à Joigny. Nous retrouvons ce trait, en fin des lettres aux communautés urbaines, de manière récurrente⁷³.

Manantz et habitans de la ville de Jugny, j'ay veu par ce que m'a escript le sr de Longueron le refus que vous avés fait de recepvoyr les cinq compaignyes de gentz de pied et celle de harquebuziers a cheval que je vous ay envoyés pour mettre devers ledict Jugny pour le conserver et defendre a l'encontre de noz ennemis et y faire ce qu'il seroyt requiz pour le service du Roy, monseigneur et frere. Et, pour ce que par là vous vous estes monstrés trop desobeissantz a mes commandementz et ordonnances et peu affectionnez

71 Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 165 *sqq.*, notamment sur le discours d'autorité.

72 Bernard Chevalier, *Les bonnes villes, l'État et la société dans la France de la fin du XV^e siècle*, Orléans, Paradigme, 2000, p. 235-249 : « L'État et les bonnes villes en France au temps de leur accord parfait (1450-1550) ».

73 Voir BnF, ms. fr. 15546, f. 289, minute, *Henri d'Anjou au Sire de Carrouges*, 30 juin 1568, Château de Boulogne : « sur ce quy s'est trouvé à Rouen [...] je vous prie faire faire sy bonne pugnition que chacun puisse prendre exemple et soyt plus retiré et reservé à faire querelles et debatz en ladite ville ». Cet exemple est un exemple de gouvernement interne à une cité, en l'espèce Rouen où des troubles éclatent à la fin de juin 1568.

au service du Roy mondit seigneur, et a la conservation de la dicte ville en son obeissance, je vous ordonne et commande en vertu de mon pouvoyr, sur poyne d'estre griefvement et exemplairement puniz comme rebelles et desobeissantz a la vollonté du Roy mondit seigneur, de mectre, incontinent la présente receu, les dictes six compaignies, tant de gentz de pied que de harquebuziers a cheval, dans vostre dicte ville, les y loger et accommoder de vivres et aultres choses necessaires en payant sans aucune difficulté, dilation, remise ou excuses que je ne veulx recepvoyr de vous que pour servir de preuves et vous convaincre par icelles de desobeissance et rebellion, dont je vous chastieray sy bien que toutes les aultres villes de ce royaume y prendront exemple et cognoistront que il n'appartient à telles gentz que vous d'interpreter mes commandementz ny de s'excuser d'y obeyr. Escript au camp a Troyes le deuxiesme jour de février 1568⁷⁴.

Une seconde lettre, en date du 28 juin 1568, dont nous donnons une transcription ci-dessous, ne donne aucun élément nouveau à ceci près qu'Henri d'Anjou n'apparaît pas comme un tyran aveugle mais, de la résidence royale de Boulogne, assortit l'injonction à recevoir les compaignies envoyées et le capitaine les conduisant d'une juste rétribution de la participation à cet effort de guerre. La « planche de salut » de la ville existe bien, et, outre la sécurité des Joviniens, c'est le remboursement de l'approvisionnement et du logement de la troupe qui est promis, conditionné à la participation effective de Joigny à cet effort. On note ainsi dans cette lettre les prémices d'une conditionnalité de l'action du pouvoir royal à l'égard des entités politiques locales constituées en interlocuteurs crédibles et nécessaires : elles doivent de fait s'inscrire dans des processus rationalisés d'action politique qui forment le socle du bon gouvernement du prince.

Messieurs, vous verrés par les lettres que le Roy, monseigneur et frere, vous escript le malcontentement qu'il a de ce que vous n'aves voulu admettre et recepvoyr le cappitaine François et ses soldatz dans vostre ville de Jugny suivant la charge et commandement qu'il avoit de Sa Majesté pour la garde des pont et passage dudict lieu. Et d'autant que vostre temerité et desobeissance ne peult amener que pernicieuse consequence pour le doubte que l'on pourroit concevoir de vous, et par ce moyen user des moyens de vous faire obeyr vous faire apercevoir du fruit qui vous en pourra advenir vous ne fauldrez sans aulcun delai ou excuse de recepvoyr lesdicts cappitaine François et ses soldatz et les loger et accommoder des vivres ainsy qu'il est porté par les dernieres lettres que le Roy, monseigneur et frere, et moy vous avons escriptes suivant lesquelles il n'y aura faulte que vous seres remboursés de ce que vous aures avancez quand ilz seront payés de leurs soldes, priant

⁷⁴ BnF, ms. fr. 15544, f. 170, minute, *Henri d'Anjou aux Habitants de Joigny*, 2 février 1568, camp de Troyes.

Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde. Du Chasteau de Boullogne le vingt-huitième jour de juing 1568⁷⁵.

Une troisième lettre, en date du 9 août 1568 alors qu'Henri d'Anjou correspond toujours depuis son séjour de Boullogne, mobilise d'autres lettres du roi et du duc envoyées précédemment. Les lettres d'Henri d'Anjou évoquées ici, ainsi que celles évoquées dans la seconde lettre en date du 28 juin 1568, ne sont pas conservées et nous n'en avons trace nulle part ailleurs que dans ces deux documents. Pourtant, c'est bien dans un processus long de persuasion et de menaces que semblent s'inscrire ces lettres. Cette dernière supplique itérative n'apporte que peu d'éléments neufs, bien qu'on note que c'est un nouveau capitaine qui est cité ici, le capitaine Brion. Pour enrichir l'hypothèse suivant laquelle la lettre serait, en envoi multiple, un « codicile » du bon gouvernement à l'usage des villes, il n'est qu'à observer cette citation contenue dans la lettre ci-dessous : « Et aultant que [le roi] veult estre obey en cest endroict et tout aultre comme il est raisonnable, il est besoing que vous satisfassiez promptement à sa voulonté [...] ». Ce qui apparaît ici, outre la très grande difficulté de la parole royale à rayonner sur l'ensemble du royaume, c'est bien la volonté d'imposer les canons d'un gouvernement de raison, juste dans ses principes et bon dans leur exécution.

Enfin, la parole du prince est envisagée ici comme soutien au crédit de l'autorité du roi, ils confirment tous deux sur leurs lettres le remboursement des habitants de Joigny des frais de l'entretien de la soldatesque. Ces lettres et ces menaces ne sont pas l'expression d'une colère de tyran, elles sont des suppliques à une communauté d'habitants pour maintenir, dans cette période de paix mal-assurée, les cadres matériels de la guerre.

Messieurs, vous avez par plusieurs foyz eu commandement du Roy, monseigneur et frère, de fournir vivres et logis au cappitaine Brion. Toutefois vous n'en avez tenu compte qui luy donne occasion d'estre très mal content de vous. Et aultant que il veult estre obey en cest endroict et tout aultre comme il est raisonnable, il est besoing que vous satisfassiez promptement à sa voulonté de peur que vostre désobéissance ne luy donne occasion de vous envoyer plus grande garnison pour le faire obeir. Priant Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte et digne garde. Du Chasteau de Boullogne le neuvième jour de aoust 1568⁷⁶.

75 BnF, ms. fr. 15546, f. 278, minute, *Henri d'Anjou aux Habitants de Joigny*, 28 juin 1568, Château de Boullogne.

76 BnF, ms. fr. 15547, f. 238, minute, *Henri d'Anjou aux Habitants de Joigny*, Château de Boullogne.

Éléments de conclusion

Les lettres d'Henri d'Anjou en direction des villes du royaume de France à la fin de la décennie 1560 et au début des années 1570 témoignent de l'incorporation de la culture politique des derniers Valois dans le recours à l'écrit.

Œuvrant pour réduire les territoires du royaume à l'obéissance et araser les anciens réseaux de fidélités au profit du gouvernement royal, le lieutenant-général du royaume tient en main la conduite de la guerre et de la police du royaume, de manière départie dans les provinces, au nom du roi Charles IX et de la reine mère.

Ces quelques années constituent donc un point d'observation idéal de la genèse des transformations politiques induites par l'action réformatrice du dernier des Valois qui monte sur le trône en 1574. Une des premières mesures de police administrative de son règne, en écho aux conseils de Catherine de Médicis, est bien d'agencer avec des arêtes plus raides la procession des papiers d'État dans les bureaux de la monarchie, les spécialisant et les instituant dans son entourage le plus immédiat⁷⁷.

Les années 1574-1598 sont bien celles d'une croissance formidable du recours à l'écrit pour conduire puis éteindre les guerres civiles de Religion. Ainsi, on peut lire la politisation induite des corps, des communautés et des villes du royaume par le goût d'Henri d'Anjou pour l'écrit qui prépare et annonce la bureaucratisation du travail politique du premier XVII^e siècle, à l'instar de la démonstration de Birgit Emich sur la culture politique du quotidien de l'administration de Ferrare dans le rapport de négociation permanente avec la cour pontificale⁷⁸. Les résultats stimulants auxquels elle parvient nous invitent donc à relire la négociation, le conflit, la mise en réseaux d'épistoliers politiques entre les villes du royaume de France, les conseils souverain et princiers, les bureaux du secrétariat comme le levier puissant d'une construction experte, autonome et pré-bureaucratique de l'État moderne au sortir des guerres de Religion.

⁷⁷ J. Ferrer-Bartomeu, « L'État à la lettre », art. cit., p. 8.

⁷⁸ Birgit Emich, « Frühneuzeitliche Staatsbildung und politische Kultur. Für die Veralltäglichung eines Konzepts », *Zeitschrift für historische Forschung*, 35, 2005, p. 191-205.